



Institut Supérieur Agronomique Chott Mariem
Appel à candidature pour inscription au Mastère "Gestion du Changement
Environnemental Méditerranéen et Agriculture Durable"
Année Universitaire: 2022-2023

Le Directeur de l'Institut Supérieur Agronomique de Chott Mariem annonce l'ouverture d'un Mastère professionnel "**Gestion du Changement Environnemental Méditerranéen et Agriculture Durable**". Le Mastère est destiné aux diplômés universitaires qui souhaitent se spécialiser dans l'analyse et la gestion professionnelles des problèmes environnementaux, dans le secteur privé ou public. Le programme du mastère se concentrera sur les problèmes environnementaux globaux spécifiques au bassin méditerranéen et qui sont en relation avec l'agriculture durable. Il permettra l'identification des processus d'adaptation et les instruments de gestion durable.

Sont autorisés à présenter leurs candidatures à ce mastère les candidats titulaires des diplômes, en relation avec les sciences biologiques et environnementales, suivants:

- Licence : Bac + 3 années d'études
- Mastère : Bac + 5 années d'études (Mastères Professionnels ou de Recherche)
- Ingénieur : Bac + 5 années d'études

Le dossier de candidature doit comporter :

1. Demande de pré-inscription (<http://www.isa-cm.agrinet.tn>)
2. Fiche de renseignement pour l'ISA-CM (<http://www.isa-cm.agrinet.tn>)
3. Fiche de renseignement pour l'université (www.services.uc.rnu.tn/4C/index.php/accueil)
4. Déclaration sur l'honneur stipulant qu'aucune mesure disciplinaire n'a été prise à l'encontre du candidat signée et légalisée (<http://www.isa-cm.agrinet.tn>)
5. Lettre de motivation
6. Copies des diplômes (baccalauréat et diplômes universitaires) et des relevés de notes des années d'études.
7. Attestations, si disponible, des formations complémentaires certifiantes (français, anglais, soft skills...) et les activités extra-cursus (culturelles, sportive, associative...).
8. Copie de la carte d'identité nationale ou du passeport.
9. Trois Photos d'identité.
10. Copie électronique du dossier sur CD.

Les candidats sont invités à déposer leurs dossiers complets au secrétariat du bureau d'ordre de l'Institut Supérieur Agronomique de Chott-Mariem ou par voie postale à l'adresse

suivante : **Institut Supérieur Agronomique de Chott-Mariem, B.P. 47, 4042, Chott-Mariem-Sousse, avant le 28 juillet 2022.**

Toute demande parvenue après ce délai ne sera pas prise en considération, le cachet du bureau d'ordre de l'ISA CM ou le cachet du bureau d'ordre de la poste faisant foi.

Directeur Général de l'ISA CM

Signé: 
Pr. Rajouene MAJDOUB

Critères de sélection des étudiants

Le candidat doit déposer un dossier complet. La commission d'évaluation des dossiers se Réserve le droit d'éliminer les dossiers incomplets.

Les candidats seront classés en fonction des scores obtenus selon la formule suivante :

$$\text{Score} = \text{Moyenne Bac} + M_1 + M_2 + M_3 + \text{LM} + (\text{Bonus} - \text{Malus})$$

- M_1 , M_2 et M_3 sont les moyennes obtenues par les candidats à la 1ère, 2ème et 3ème année. Pour les ingénieurs, les moyennes obtenues durant le cycle préparatoire ne sont pas comptabilisées. LM est la lettre de motivation notée sur 20.
- Les notes du PFE et des PPFÉ ne sont pas prises en compte dans le calcul des moyennes annuelles
- Un seul redoublement est toléré et non cumulable avec des sessions de contrôle.
- Deux sessions de contrôle uniquement sont tolérées et non cumulables avec le redoublement
- Les bonus sont :
 - Chaque année d'étude additionnelle validée ajoute à l'actif du candidat 2 points avec un plafond de 4 points.
 - Pour les professionnels, chaque année de travail dans le domaine agroenvironnemental ajoute à l'actif du candidat 2 points avec un plafond de 10 points.
 - Un bonus de 1 point pour chaque certificat d'un organisme reconnu pour les activités culturelles, sportive associative ou toute formation extra-cursus durant les années universitaires avec un plafond de 5 points.
- Les malus sont :
 - 3 points de sanction pour le redoublement.
 - 1 point de sanction pour chaque session de contrôle.

- Le score minimal d'admission est de 60 points

La capacité d'accueil est limitée à 20 places.